

COMMUNE DE MESSERY

## SNACK DE LA PLAGE ET LOCATION D'EMBARCATIONS AVIS DE MISE EN LOCATION

- 1. La commune met en location :
- ➤ L'exploitation de son snack-bar de la plage de Messery pour saisons d'été (1er mai 30 septembre)
- ➤ Une concession de terrain en bord de lac pour la location de bateaux (paddles, pédalos...) du 1er juin au 30 septembre
- 2. Licence IV à disposition
- 3. Durée: 3 ans
- 4. Locaux vides de tous mobiliers
- 5. Loyers : Snack : 1 600 €/mois + charges Location de bateaux : 500 €/mois + charges
- 6. Dossiers à <u>retirer</u> en mairie et à <u>déposer</u> avant le 15 janvier 2024 18h00.

Messery, le 04/12/2023

Serge BEL Maire de Messery